

le petit **D 820** LANZAC *gais*

N° 53 - Janvier 2021

ÉDITO

Lanzagaises, Lanzagais, Chers Administrés,

L'année 2020 vient de se terminer avec les traditionnelles fêtes de fin d'année. Du fait de la pandémie, elles n'auront pas pu se dérouler comme nous en avons l'habitude. Malgré les restrictions, j'espère que vous avez pu fêter Noël et le premier de l'an avec vos proches et que cela vous a apporté un peu de gaieté dans ce contexte de crise sanitaire.

Cette pandémie bouleverse en profondeur nos habitudes de vie. L'entrée en vigueur de ce nouveau confinement l'atteste une fois de plus. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour le respect de ces mesures difficiles, mais nécessaires. Néanmoins, les élus du Conseil municipal et les services municipaux continuent de travailler quotidiennement pour assurer la continuité du service public. Soyez assurés de notre détermination à œuvrer pour l'intérêt de vous tous. Malheureusement, cette crise sanitaire nous oblige à nous adapter constamment et nous avons été dans l'obligation d'adapter ou d'annuler de nombreuses manifestations. Nos efforts collectifs ne seront pas vains et nous montrerons nos capacités de résilience.

Je souhaite retenir de cette année 2020 la valeur de solidarité, valeur essentielle dans l'esprit de cohésion de notre pays et à laquelle j'attache une importance toute particulière. Cette notion de solidarité souvent "diluée" a pris tout son sens à l'aube de cette crise sanitaire sans précédent. La solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les instants les plus difficiles. Nous avons pu compter, encore une fois, sur l'engagement de bénévoles et de professionnels très sollicités : soignants, services de sécurité et de secours, commerçants, agriculteurs, enseignants et agents du service public, élus, etc.

Côté lanzagais, je tiens à remercier l'ensemble des responsables et membres de nos associations pour leur engagement et prises de responsabilité pour le fonctionnement de celles-ci dans le respect des règles sanitaires. J'associerais à ces remerciements aussi l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré à la conception de masques, mais aussi tous ces anonymes qui agissent pour le bien-être des autres.

En cette période de vœux, je vais exprimer au travers de cet éditto, l'espoir d'un monde meilleur ou la valeur première se trouvera dans l'amélioration de nos relations de proximité pour le bien être de notre voisinage, et surtout pour un avenir meilleur pour notre planète.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite à tous, le meilleur pour cette nouvelle année pour vous et vos familles.

Jean Claude FOUCHÉ, Maire de LANZAC

AU SOMMAIRE

- Mairie
- Associations
- Informations



Équipe de rédaction

Aurélien NICKERT
Christian DIAS
DE SOUSA
François LE GOFF
Baptiste MAES

Impressions :
Atelier 46 – Souillac
Maquette :
margophiles.com

ACTUALITÉS MAIRIE

☒ RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2020

Dans la continuité de la précédente, l'année 2020 a permis d'effectuer un certain nombre de travaux. Malheureusement, la convivialité autour de quelques cérémonies aura fait défaut !
Ci-dessous quelques photos qui immortalisent nos propos.



Le repas des Aînés en janvier



Mise en place de containers à déchets en février



Restaurant communal l'Alouette
Restauration des volets en mai



Élection du Maire en juin



Pose de blocs béton au camping en juillet



Le marché gourmand en août



Réfection du parvis de l'église de Cieurac en octobre



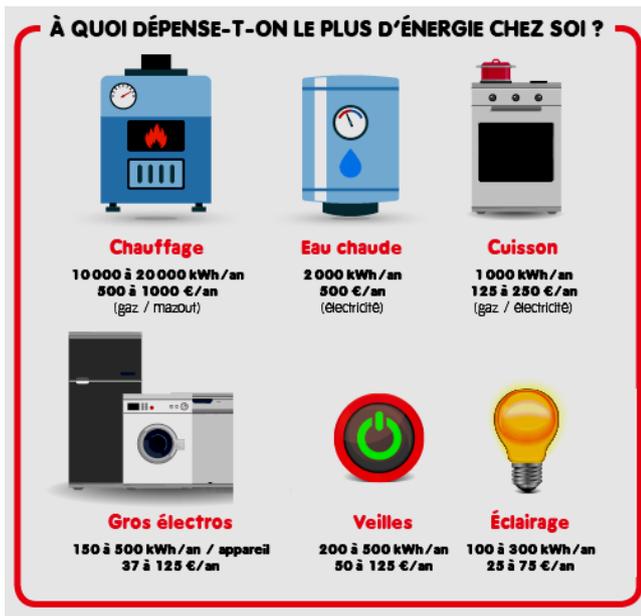
Cérémonie du 11 novembre

Le passage vers la nouvelle année, **2021**, va nous orienter vers de nouveaux projets...

10 CHOSES À FAIRE POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE CHEZ SOI

La facture moyenne d'énergie, des Français, est estimée à **1 519 € par an** (source du ministère de la Transition Écologique et Solidaire).

Elle fait partie des dépenses incontournables pour les ménages français. Une dépense qui coûte cher, voire très cher, mais aussi qui **impacte l'environnement** et contribue au **réchauffement climatique**.



Pour faire des économies d'énergie considérables, il faut combiner les trois piliers de la transition énergétique :

- La **sobriété** : on consomme moins, on évite les gaspillages, on utilise moins d'appareils...
- L'**efficacité** : grâce aux progrès techniques, les appareils actuels consomment moins que leurs ancêtres.
- On favorise les **énergies renouvelables**.

Les trois sont nécessaires. Si un élément manque, on perd un potentiel considérable.

Voici 4 conseils pour les mettre en pratique chez soi et faire de belles économies :

1 – Isoler correctement sa maison :

Le chauffage représente environ 55 % de la facture d'énergie, soit **834 €/an** en moyenne. Le plus efficace pour diminuer ce montant est d'améliorer l'**isolation** du bâtiment.

Au préalable, il faudrait déterminer les "fuites calorifiques" à l'aide d'une caméra thermique.

L'idéal est de procéder à un audit énergétique de votre logement par une entreprise spécialisée. L'audit donne un coût indicatif pour chaque opération (isolation du toit, remplacement de la chaudière...) et les économies attendues. Cela permet d'établir les priorités et de privilégier les travaux les plus appropriés.



Certains travaux sont très rentables. Ils peuvent être réalisés à peu de frais par soi-même et remboursés rapidement par les économies d'énergie :

- Isoler le plancher d'un grenier non aménagé : gain de 10 €/m²/an.
- Isoler le plafond de la cave : gain de 5 €/m²/an.
- Isoler les conduites d'eau chaude dans les pièces non chauffées : gain de 8 €/m/an.
- Étanchéifier une porte qui donne vers l'extérieur : économie de 10 à 45 €/an.
- Étanchéifier une fenêtre : économie de 10 à 30 €/an par fenêtre.

Aujourd'hui, avec l'isolation à 1 €, il ne faut surtout pas hésiter. Par contre, je vous invite à faire appel à des entreprises spécialisées connues de notre secteur. Surtout, ne vous engagez pas avec des sociétés inconnues aux démarches téléphoniques abusives...

Une municipalité ne peut se permettre de mettre en avant une entreprise plutôt qu'une autre, mais un "plaquiste" local devrait pouvoir faire l'affaire !

Vous pouvez également bénéficier d'avantages fiscaux et de primes pour les travaux d'isolation, le remplacement de votre système de chauffage...

Par contre, on pense bien à aérer 15 minutes chaque jour. Pour conserver l'énergie, on hésite à faire "entrer l'air froid". Une remarque au passage, d'un point de vue énergétique, ce n'est pas le froid qui rentre,

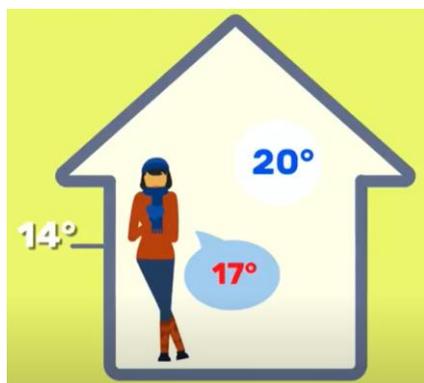
mais bel et bien la chaleur qui sort. C'est pourtant essentiel pour évacuer les polluants intérieurs et renouveler l'air que l'on respire. Et plus la maison est isolée, plus c'est important !

Le saviez-vous ?

La température moyenne intérieure de confort d'un logement est de **20 °C** :

- Pour **dimensionner** la puissance de chauffe d'un logement, on prend en compte cette température.
- Si vous **élevez** cette température de 1 °C, vous **augmenterez** votre facture de chauffage de **7 %** et ainsi de suite pour chaque degré supplémentaire.

La température ressentie réellement dans votre pièce est soumise à plusieurs paramètres. Mais sachez qu'une paroi froide émet un rayonnement dans la pièce qui demande plus d'effort au corps pour se réchauffer.



2 – Choisir un système de chauffage efficace :

Le gouvernement a rendu son verdict pour la **transition énergétique** des bâtiments.

Pour réduire les émissions de dioxyde de carbone CO₂, la nouvelle réglementation environnementale (RE 2020) prévoit qu'à partir du **1^{er} janvier 2022**, les **remplacements et les nouvelles installations de chaudières fioul seront interdits**.

Dans l'avenir, plusieurs millions de logements **chauffés au gaz** (butane ou propane) devront également se défaire de leur chaudière plus ou moins vétuste pour laisser la place à des solutions de chauffage **moins carbonées** : pompes à chaleur, chaudières à condensation, chaudières à granulés, réseaux de chaleur ... S'il s'agit d'un chauffage central, on doit opter pour un **système Basse Température**.

Remplacer une ancienne chaudière peut faire gagner de 25 % à 40 % d'énergie en fonction du système choisi. Mais cela passe d'abord, par une bonne isolation de votre logement.

Dans les bâtiments à très basse consommation énergétique, le chauffage central n'est plus nécessaire et un **poêle à pellets (granulés)** peut suffire pour chauffer tout le logement.

Le saviez-vous ?

Le choix du système est finalement devenu très personnel ! Quel qu'il soit, la priorité des priorités est de bien isoler votre logement.

À l'horizon **2050**, la France a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone, avec l'utilisation de 100 % de gaz renouvelable. La dynamique de développement de la filière biométhane est-elle bien lancée ?

La réglementation thermique des habitations n'a cessé d'évoluer **depuis 1974**.

Dans les années **2008**, le niveau moyen de consommation des logements avoisinait :

- Pour l'existant, environ les **250 kWh/m²/an**.
- Pour le neuf environ **110 kWh/m²/an**.
- Pour la réhabilitation d'un logement, notamment sur l'isolation et le changement de vitrages, on pouvait arriver à **80 kWh/m²/an**.

Depuis le 1^{er} janvier **2013**, les nouveaux bâtiments d'habitation ou de réhabilitation (et autres) doivent répondre à une réglementation thermique la **RT2012**. La consommation d'énergie primaire (ep) des logements ne doit pas dépasser **50 kWh/m²/an**.

Aujourd'hui, on est sur la **RE2020**. On ne parle plus de réglementation thermique, mais de **réglementation environnementale**. Cela signifie que les bâtiments neufs doivent produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment. On parle de bâtiments à **énergie positive** !

Pour bien comprendre, une maison de 120 m² des années 1970 avait besoin d'une puissance de chauffage d'environ 15 000 W. Avec la RT2012, la même maison se contente d'environ 6 000 W. Demain, avec la RE2020, on pourrait descendre encore plus bas, 4 000 W, 3 000 W...



Comparaison de l'évolution de la réglementation thermique au fil du temps

3 – Bien utiliser son chauffage :

Quel que soit le système de chauffage installé, la manière de l'utiliser est importante pour éviter les gaspillages.



L'idéal pour gérer le chauffage et **économiser de l'énergie**, c'est d'avoir une bonne **régulation** (Exemple : un thermostat). On maîtrise ainsi la température dans chaque pièce de manière à équilibrer parfaitement confort et économies.

Mais encore faut-il bien le **programmer** !

On chauffe le logement à 20 °C quand on est là. Mais on **baisse** la température **la nuit** et quand on est **absent**, on ne chauffe plus qu'autour de 15 °C. On épargne ainsi 15 à 20 % de chauffage, soit une économie de **150 à 300 € par an**.

Pour ce qui est du **chauffage au bois**, la qualité du combustible est déterminante. Si on utilise des bûches, il faut qu'elles aient séché pendant 2 à 3 ans. Cela permet d'avoir un taux d'humidité sous les 20 %, idéal pour la combustion. Pour les **granulés de bois**, le taux d'humidité doit être inférieur à 10 %. L'important est le pouvoir calorifique, le PCI en kWh/kg. Plus il est important, mieux c'est.

4 – Économiser sur l'eau chaude sanitaire :

L'eau chaude est le deuxième poste de consommation d'énergie dans un logement, même s'il est loin derrière le chauffage. En fonction des familles, on peut dépenser **250 à 600 €/an** pour chauffer son eau.

Le saviez-vous ?

Moins on utilise d'eau chaude, moins il faut en chauffer. On essaye donc de :

- Utiliser un **pommeau de douche économique**. Avec son débit maximal de 6 litres/minute (contre 15 à 18 litres pour une douchette classique), **on économise de 40 à 90 €/an**.
- Installer un **robinet thermostatique** pour la douche. La température de l'eau reste stable et on ne doit pas jouer avec l'eau froide, c'est plus confortable et on consomme moins d'eau.
- Utiliser un bouchon quand on fait la vaisselle à la main.
- Prendre des **douches courtes** au lieu de bains. Une douche, c'est 3 minutes et non pas 30 minutes ! De plus, lorsque vous vous savonnez, fermer le robinet thermostatique...
- **Réparer les fuites** au plus vite. Parfois, il s'agit d'un simple joint à remplacer. L'opération est simple et le coût de la pièce négligeable tandis que les économies peuvent être énormes.
- Laisser le mitigeur de l'évier sur la position eau froide. Lorsqu'il est mis sur la position centrale, de l'eau chaude et de l'eau froide sont appelées. Mais le temps que l'eau chaude arrive, on a peut-être déjà fini de se laver les mains.

Un chauffe-eau thermodynamique (pompe à chaleur) permet d'économiser **75 %** de votre facture d'eau chaude par rapport à un chauffe-eau électrique classique.

Suite au prochain numéro...

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Cauvaldor va mettre en place un **Guichet Unique sur la Rénovation Énergétique (GURE)**.

Cinq ans après la création de l'accord de Paris sur le climat : les objectifs en matière de réchauffement climatique ne sont clairement pas atteints.

L'idée de la création du GURE est d'être plus rapide et plus efficace sur la baisse de consommation d'énergie des particuliers, en simplifiant les démarches.

Aujourd'hui, les démarches sont un parcours du combattant : la simplification des accès aux aides encouragera forcément les habitants à faire des travaux de rénovation énergétique.

Au mois de **janvier 2021**, un **numéro unique**, pour les **usagers**, est mis en place par Cauvaldor et des permanences seront assurées dans les structures Cauvaldor services du territoire.

LE CORONAVIRUS – LA COVID-19

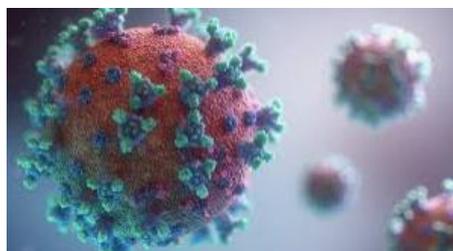
En ce début d'année 2021, les chiffres sont toujours très préoccupants !

La question que tout le monde se pose est : « **Combien de temps le virus peut-il survivre sur des surfaces et des objets ?** »

Astrid Vabret, chef du service de virologie du CHU de Caen et spécialiste des coronavirus, précise qu'il est impropre de parler de **survie** du virus, étant donné que le virus n'est pas réellement **vivant**. On parle plutôt de maintien de l'infectiosité, soit **combien de temps, il reste infectieux**.

Elle prévient que ce qui pose vraiment problème, c'est qu'on **ne connaît pas la dose infectante**, c'est-à-dire la quantité de virus suffisante pour générer une infection. Or, cela change la façon d'interpréter les **durées** de persistance du virus.

La transmission d'un virus est un phénomène complexe, très difficile à appréhender de façon chiffrée. On ne sait pas combien il faut de virus pour que ça génère une infection en contact avec la muqueuse. Ce n'est probablement pas la même en fonction des personnes. Vous avez une énorme diversité de tout : les défenses locales sont variables en fonction des individus, tout comme l'état de leurs muqueuses...



Le virus qui entraîne la COVID-19 se transmet principalement par des gouttelettes produites lorsqu'une personne infectée tousse, éternue, ou lors d'une expiration. Ces gouttelettes sont trop lourdes pour rester dans l'air et tombent rapidement sur le sol ou sur toute surface proche.

Vous pouvez être infecté en respirant le virus, si vous êtes à proximité d'une personne malade, ou en touchant une surface contaminée puis vos yeux, votre nez ou votre bouche.

La bouche, le nez et les yeux sont des portes d'entrée pour la Covid-19, alors, il nous semblait essentiel de vous rappeler les règles essentielles de précautions.

Pour empêcher la propagation de la COVID-19, suivez ces recommandations :

- Lavez-vous fréquemment les mains de façon très méticuleuse, 20 à 30 secondes, en utilisant du savon et de l'eau, ou une solution hydroalcoolique. Il reste l'une des mesures les plus efficaces pour se protéger de la contamination.
- Tenez-vous à distance de toute personne qui tousse ou éternue. Quelles que soient les circonstances, gardez une distance de 1 m.
- Portez un masque lorsque la distanciation physique n'est pas possible. Ils peuvent contribuer à éviter que les personnes qui les portent transmettent le virus à d'autres personnes. Attention, le seul port du masque ne protège pas contre la COVID-19. Il doit être associé à des mesures de distanciation physique et d'hygiène des mains.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.
- En cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous le nez et la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir à usage unique.
- Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien.

- Consultez un professionnel de santé si vous avez de la fièvre, que vous tousez et que vous avez des difficultés à respirer.
- Prévenez le professionnel de santé par téléphone au préalable. Il pourra ainsi vous orienter rapidement vers l'établissement de santé adéquat. Cela vous protège, et empêche la propagation des virus et d'autres infections.
- Télétravaillez dans la mesure du possible.

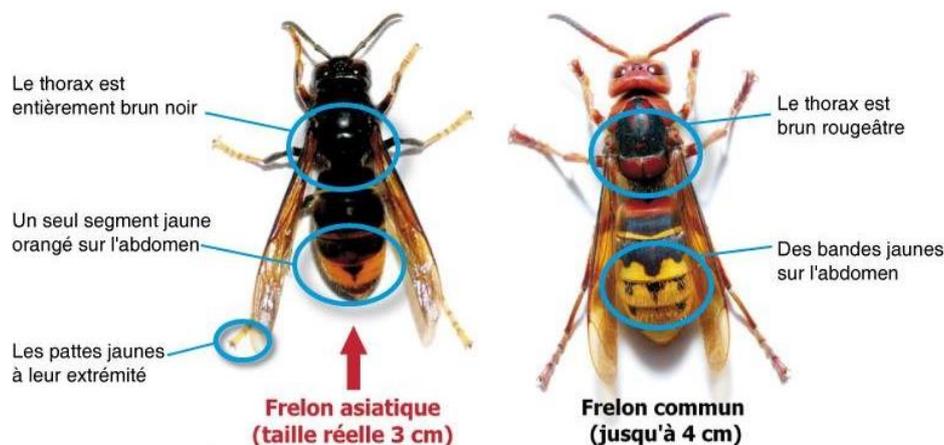
Le saviez-vous ?

L'usage courant avait affublé un masculin à l'épidémie de coronavirus "le Covid-19". Cependant, l'Académie française, ou plutôt son secrétaire perpétuel, en l'absence de vote, a tranché pour un usage au **féminin** "**la Covid-19**". Ce nom est l'acronyme de **Coronavirus Disease 2019**, traduit donc "Maladie à coronavirus 2019". Maladie étant féminin, voilà pourquoi il est d'usage de la nommer au féminin. Le chiffre "**19**" est l'année de sa découverte.

☒ COMBATTRE LES FRELONS ASIATIQUES

À l'heure actuelle, le seul moyen de lutter préventivement contre le frelon est de mettre en place un piégeage de printemps. En effet, à cette période, les fondatrices quittent leur refuge d'hiver. L'objectif du piégeage de printemps est de réduire leur nombre et ainsi le nombre des futurs nids.

1 – Comment les reconnaître :



2 – Pourquoi m'engager dans la lutte préventive contre le frelon asiatique ?

Introduit accidentellement en France en 2004, le frelon asiatique s'est rapidement installé sur la majorité du territoire. Il représente un danger pour l'homme, la biodiversité et l'apiculture.

À l'heure actuelle, le seul moyen préventif est le piégeage des fondatrices au printemps.

3 – Comment puis-je agir ?

En piégeant les fondatrices, ainsi, elles ne pourront donc pas initier la construction de nouveaux nids et, par conséquent, la libération d'ouvrières et de nouvelles fondatrices à l'automne.

Les pièges doivent être installés dans vos jardins dès le 1^{er} février jusqu'au début de l'hiver.

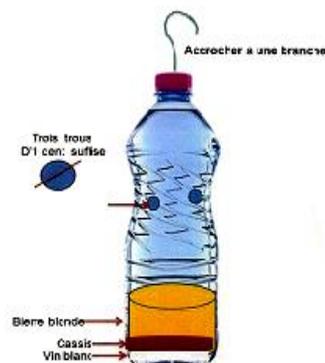
4 – Mode d'emploi :

Préparation de la solution :

- 1/3 de sirop de grenadine ou autres fruits rouges (150 ml)
- 1/3 de vin blanc (150 ml)
- 1/3 de bière brune (150 ml)

Le tout dans une bouteille d'eau classique, fermez la bouteille et percez 3 trous de 10 mm.

Vous pouvez aussi vous procurer ce genre de fixations à clipper à la place du bouchon dans les jardineries.



Le piège peut être suspendu à une branche d'arbre ou tout autre support.

Vider le piège et changer la solution toutes les 3 semaines ou quand le piège est plein, en prenant garde de brûler ou d'écraser les frelons captifs, certains peuvent s'en sortir et repartir.
Pour une meilleure efficacité, ne nettoyez pas le piège avant de remettre une nouvelle solution.

Nota Bene : la destruction des nids de frelons asiatiques sur votre terrain n'est pas obligatoire. Par contre, si quelqu'un venait à se faire piquer, vous pourriez être tenu pour responsable !

CAUVALDOR SOUTIENT LES PETITES VILLES DE SON TERRITOIRE

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, centrales dans une collectivité, les moyens de concrétiser leur projet de revitalisation.



Ce dispositif tout juste lancé par le gouvernement, permettra d'apporter des aides conséquentes aux petites villes qui seront retenues. La communauté de communes Cauvaldor a donc pris les devants, en déposant un dossier auprès du Préfet du Lot pour l'ensemble des villes centrales de ses bassins de vie : Biars-sur-Cère, Bretenoux, Gramat, Martel, Payrac, Saint-Céré, Souillac, Sousceyrac-en-Quercy et Vayrac.

PATRIMOINE CULTUREL : le joli temps des passeurs sur la Dordogne

Jadis, la vallée de la Dordogne était une voie commerciale importante. De nombreux récits peuvent nous faire revivre la vie des **gabariers** de la haute Corrèze jusqu'à Bordeaux.

Les bateaux, appelés **gabares**, étaient tous plats et longs, à cause, du faible niveau des eaux de la Dordogne.

En fonction de l'usage et du lieu de fabrication, elles étaient réalisées en bois blanc ou en chêne, à rames ou à voile et de dimensions pouvant atteindre 20 m de longueur pour 4,5 m de largeur.

Elles permettaient, plus particulièrement, le transport de marchandises, entre autres le sel.
Dans les parties les plus difficiles, il fallait jusqu'à sept hommes d'équipage...



Localement, pour aller d'une rive à l'autre, si la profondeur était assez faible pour que l'on puisse traverser sans nager, on aménageait un gué que l'on pouvait passer à pied et parfois à cheval ou en voiture.



Photo prise depuis les berges de Souillac

Si la profondeur était trop importante, il fallait utiliser un **bac**.

Sur ces bateaux, on pouvait charger des poids considérables : attelages de gros bœufs, charrettes de foin, groupes de piétons...

Les **passeurs** avaient donc pour mission de faire **traverser** la rivière Dordogne d'une rive à l'autre pour simplifier la vie rurale et suppléer l'absence de ponts. Dans certaines bourgades, il pouvait percevoir un sou par personne.

Généralement, le bac se déplaçait à l'aide de la **traille** : câble tendu d'une rive à l'autre le long duquel se déplace l'embarcation. Le bac est retenu au câble par un système de poulie, poussé par la force du

courant. La propulsion le long du câble se faisant à bras, en tirant sur une corde ou en poussant sur une gaffe (perche).

Cette technique empêchait le bac de dériver. Il assurait ainsi la sécurité des biens et des personnes. Quand le courant était assez fort, le simple fait d'incliner le bac dans le sens du courant permettait de faire avancer perpendiculairement celui-ci et de lui faire traverser la rivière à la vitesse choisie selon l'angle entre la traîlle et le courant.

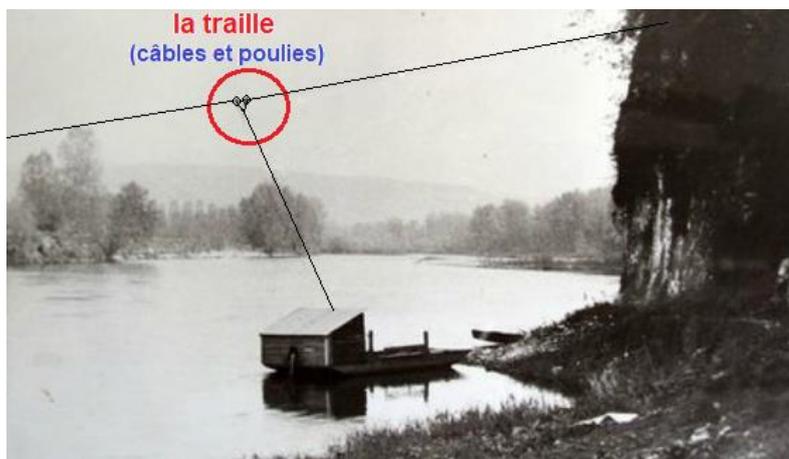
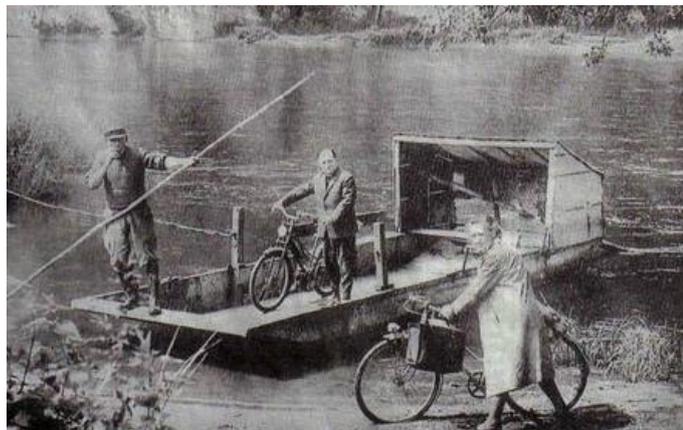


Photo prise depuis les berges de Cieurac



Pentecôte 1965, photo prise depuis les berges de Souillac

Le bac était encré côté Cieurac. Il fallait tenir debout en équilibre dans cette embarcation rudimentaire en suivant le rythme donné par **Armand Cambroux** (dernier passeur), au gré des courants...

On comptait en moyenne vingt minutes de traversée entre les berges de Cieurac et de Souillac avec une eau moyenne.

Quand les eaux étaient basses, il faisait traverser à l'aide d'une petite barque pour pouvoir accoster sur l'autre rive, car le bac ne pouvait pas toujours amener tout à fait au bord.

Dans ce cas, il fallait donc descendre et regagner la rive les pieds dans l'eau...

Sur de nombreux documents, il est mentionné que la quasi-totalité des passeurs ne savait pas nager !



Amand Cambroux

Certains ne verront que la rudesse d'une vie de labeur, mais d'autres regretteront ce temps passé !



Le bac vers 1900

Selon certains, on pouvait y faire tenir 2 charrettes de foin attelées chacune à 2 bœufs !

Ce mode de passage fut stoppé après la construction de ponts sur la Dordogne.

À partir de 1974, la construction du **Pont de Cieurac**, a vu le jour grâce aux interventions répétées d'**Edmon Massaud***

Ce projet fut longtemps bloqué pour ne pas gêner la vue du château de Cieurac.

Au résultat, un pont plutôt dangereux pour les véhicules et autres qui ne peuvent pas s'y croiser ni s'apercevoir à distance !



Le pont fut inauguré le 4 septembre 1981 par **Gaston Defferre**, alors ministre de l'Intérieur. Ce jour-là, **Edmon** reçut de ses mains la Légion d'honneur.



Les **bacs** ont disparu, ou existent seulement dans un but touristique pour la conservation du patrimoine. Aujourd'hui, il ne reste plus que les maisons des **passeurs**.

Vous pouvez les découvrir pratiquement à chaque emplacement de ponts...

Sur la photographie de gauche, on voit la dernière maison de passeur à Cieurac.

***Edmond Massaud**, né le 25 août 1908 à Lanzac et mort le 11 août 2000 à Souillac, est un homme politique français.

Il a été, Conseiller Municipal, Maire de Lanzac de 1944 à 1945 et de 1983 à 1989, Conseiller Général du canton de Souillac de 1949 à 1985, Conseiller Régional de Midi-Pyrénées de 1983 à 1986 et député socialiste de 1984 à 1986.

Agriculteur et président national des planteurs de tabac depuis les années 50 jusqu'aux années 80, il n'a jamais abandonné sa ferme de La Durantie.



Edmond aimait l'esprit du rugby. Particulièrement chez les Papillons Lanzagais dont il fut longtemps le président...

☒ L'ESQUIROL

Compte tenu de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu organiser notre traditionnel repas de Noël qui est l'occasion de vous souhaiter de Joyeuses Fêtes.

L'année 2020 a été très difficile pour tous. Mais, au-delà des incertitudes et des annulations diverses, nous retiendrons la formidable énergie de l'Esquirol qui n'a pas renoncé à vivre, s'adaptant au fil des mesures en vigueur, pour continuer à proposer : randonnées, danse, chorale, sorties, spectacles, ou encore découverte de notre patrimoine avec la visite de Sarlat... Et vous avez répondu présent !

Quand rien n'était possible, la solidarité, avec la confection et la distribution de masques, et la solidarité des liens établis ont fonctionné.



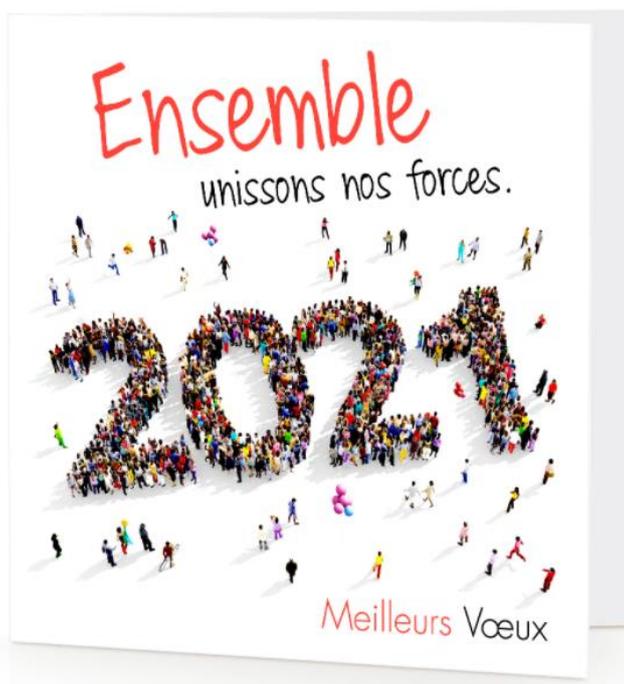
L'année 2021 est celle des 40 ans de l'Esquirol. Nous ne passerons pas cet événement sous silence. Sachez d'ores et déjà qu'une exposition photo sur le thème de Lanzac "hier et aujourd'hui" sera organisée dans le courant de l'année 2021.

En attendant de nous retrouver, prenez soin de vous et que 2021 soit pour vous et vos proches une année plus douce et chargée d'optimisme.

☒ L'ÉQUIPE DE RÉDACTION

L'année 2020 s'annonçait comme une année ordinaire pour la plupart d'entre nous. Mais ce fut, une année, très particulière et si difficile.

L'équipe de rédaction vous adresse à toutes et à tous, à nos aînés et à nos jeunes nos meilleurs vœux pour l'année 2021.



Une pensée particulière pour celles et ceux qui sont dans la peine ou la difficulté. Que cette année vous soit heureuse, que la paix, le repos et la santé vous tiennent lieu de fortune.

Préservez-vous pour que demain nous puissions partager à nouveau ces moments qui nous manquent tant actuellement.

ACTUALITÉS INFORMATIONS UTILES

LE TRANSPORT A LA DEMANDE

La commune de Lanzac en partenariat avec LA RÉGION OCCITANIE met à votre disposition un service de transport à la personne le 1er et 3ème vendredi de chaque mois. Vous pouvez donc vous rendre au centre-ville de Souillac pour 3 €. Les établissements DESTREL effectuent, en fonction de la demande, un circuit LANZAC - CIEURAC - GREZELADE - LABORIE - LA DURANTIE.

Les horaires et les points de rendez-vous peuvent être étudiés en fonction de vos besoins.

N'hésitez pas, appelez la veille les établissements DESTREL, au 06 09 37 26 90.

DÉCHÈTERIE DE SOUILLAC

Le Bacour 46200 SOUILLAC, Tél. : 05 65 37 08 22, horaires d'ouverture :

- Lundi et jeudi : de 14 h à 18 h.
- Mardi, mercredi, vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- Samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

RECENSEMENT

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), **l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.**

LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Adoptez les bons gestes :

Il ne faut surtout pas jeter les lingettes, masques, cotons-tiges, serviettes hygiéniques... Dans les toilettes. Après utilisation, veillez à les mettre dans votre poubelle ; même s'ils sont notés biodégradables, ils n'ont pas le temps de se dégrader avant leur arrivée dans nos stations d'épuration.

Ces mauvais gestes sont dommageables, car ils augmentent le prix de l'assainissement et donc notre facture d'eau.

Jetons moins, jetons mieux :



Consultez régulièrement "**mon guide de tri**".

Si vous ne l'avez pas, contactez la mairie ou le SYDED du Lot. Des équipements spécifiques sont mis à votre disposition pour valoriser vos déchets, alors, qu'attendez-vous ?

CONTACT MAIRIE et NUMÉROS UTILES

Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

Téléphone : **05 65 37 88 53**

Fax : 05 65 37 02 31

Courriel :

mairie.lanzac@wanadoo.fr

Site Web : <http://www.lanzac.fr>

Pompiers : **18** ou **112**

SAMU : **15**

Gendarmerie : **05 65 32 78 17**

SAUR Dépannages : **05 81 91 35 07**

Enedis Dépannages : **09 72 67 50 46**

Service ouvert 7j/7.

GRDFgaz Dépannages : **0 800 47 33 33**

Disponible 7j/7 24h/24.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Cette gazette vous est présentée par l'équipe municipale.

N'hésitez pas à nous contacter.

AGENDA

Pour l'instant, nous avançons dans l'inconnu !

Mais nous espérons des jours bien meilleurs...

ÉTAT CIVIL

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés

M. Philippe FLORENCE,
Le 15 octobre.

M. Guy DELPECH,
Le 18 novembre.

M. Olivier BONORA,
Le 18 novembre.

Mme Jacqueline PEYRILLOU,
Le 3 décembre.

Félicitations aux jeunes mariés et pacsés

Valentine LHUILLIER
et Renaud SORBIER,
Le 24 octobre.

Bienvenus aux nouveau-nés

Eva LESPINASSE,
le 20 septembre.

Léo Kenzo MARANGER,
Le 25 octobre.

Daynis Lylian BOS SELVA
Le 9 novembre.